



DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE FALAISE

ARRETE DU MAIRE n° 06-032

**portant instauration d'une place de
STATIONNEMENT aux
PERSONNES HANDICAPEES
*19, rue Amiral Courbet***

- SERVICES TECHNIQUES -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU les articles L.2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU les articles L.214-3-1 et L.241-3-2 du Code de l'Action Sociale et de la Famille,

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles L-411-1 & R. 411-5;

CONSIDERANT la nécessité de réserver une place de stationnement aux Personnes Handicapées, en raison de leurs difficultés de déplacement – 19, rue Amiral Courbet,

ARRETE :

MAIRIE DE FALAISE
COURBET

31 MAR 2006

CALVADOS

ARTICLE 1er -

Une PLACE DE STATIONNEMENT aménagée pour les Personnes Handicapées titulaire d'une carte de stationnement réservé **est instaurée** au droit de la propriété sis **19, rue Amiral Courbet**.

ARTICLE 2 –

Les panneaux de signalisation réglementaires et une matérialisation au sol seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 -

Tout stationnement sans autorisation, d'un véhicule sur ces emplacements, constitue une contravention de 2^{ème} classe.

ARTICLE 4 –

Le Secrétaire Général et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le vingt deux mars deux mille six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-Adjoint,
Mme Liliane GALLON.



Gallon

TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS ET AFFICHE
LE 23 MARS 2006

